

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Intérieur, et des collectivités locales
et de l'Aménagement du Territoire

Wilaya:.....Oran.....

Daïra:.....Oran.....

Commune:.....Oran.....

Spécimen

ACTE DE MARIAGE

[Copie Intégrale (1)Extrait (2)]

Etabli en langue étrangère en application de l'article 127 de l'ordonnance n°70-20 de 19 février 1970 relative à l'Etat-Civil, modifiée et complétée

Le :.....28.Mai.1990.....

Numéro de l'acte

à :..... à la Commune de :.....Oran.....

..66/90..

Daïra de :.....Oran..... Wilaya de :.....Oran.....

A été transcrit en notre commune, le MARIAGE célébré le(3) :.....22.07.1989.....

Devant le Notaire :.....entre les deux Epoux cité ci-dessous

Comparu devant Nous publiquement au siège de la commune(4) :

Le nommé :.....Sahraoui Nouredine.....

Profession :.....Journalier..... né le :.....01.06.1968.....

à la commune de :.....Batna..... Wilaya de :.....Batna.....

Fils de :.....Ahmed..... Et de :.....Lahouel Zohra.....

Et la Nommée :.....Guenazia Houria.....

Profession :.....Étudiante..... née le :.....19.12.1982.....

à la commune de :.....Constantine..... Wilaya de :.....Constantine.....

Fille de :.....Abdelaziz..... Et de :.....Cherouf Malika.....

Lesquels ont déclaré publiquement vouloir se prendre pour Epoux, et Nous avons prononcé au nom
de la loi qu'ils sont unis par le mariage en présence de :.....

Et de :.....

Témoins majeurs, Qui lecture faite ont signé avec les époux,

Et Nous :.....Officier de l'état civil,

de la commune de :.....

Mentions marginales :.....

..mariage reconnu par jugement du tribunal d'Oran le 24.05.1990.....

Fait à :.....Oran..... le :.....01.01.2021.....

L'Officier de l'état civil,

(nom et prénom-qualité-signature et cachet)

-1 et 2 Rayer les Mentions inutiles

-3 Extrait ou acte de marage conclus devant le notaire

-4 Extrait ou acte de maraige conclus devant l'Officier de l'Etat Civil